

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 17 août 2017 à 11 h  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

**ABSENCE :**

Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement  
Madame Simone Bonenfant, Directrice relations avec les citoyens, services administratifs et greffe  
M<sup>e</sup> Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Pierre Dubois, Chef de division urbanisme, permis et inspections

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 04.

---

**CA17 26 0271**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 août 2017**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 août 2017.

Adoptée à l'unanimité.

**Période de questions du public**

Début de la période de questions du public à 11 h 06.

La période de questions prend fin à 11 h 06.

10.02

---

**Période d'information des conseillers**

10.03

---

**CA17 26 2017-10**

**Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra**

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra.

40.01 1170963072

---

**CA17 26 0272**

**Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le « Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'interdire les usages « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisé » et « lieu de culte » dans le secteur Marconi-Alexandra;

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 30 août 2017, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Érika Duchesne demande le vote.

**VOTE**

**Votent en faveur:** François William Croteau, François Limoges

**Votent contre:** Marc-André Gadoury, Érika Duchesne

Adoptée (vote prépondérant du maire suivant l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal)

40.02 1170963072

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 17.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.